



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	16	16

L'an 2021, le 05 octobre à 20 :00, le Conseil Municipal de la commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. JULES Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour, les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 01/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 01/10/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Présent(e)s : JULES Vincent, BAUD Patricia, BERTHOME Malvina, COLLIN Arnaud, COUILLAUD Thierry, DELAVERGNE Amélie, FORGERIT Damien, GAUVRIT Laëticia, GENDRONNEAU Patrice, GUYON Patrice, LA VAULLEE Marie-Astrid, MARTIN Nadia, MORAND Michel, PINEAU Annick, ROME Jeanne, TEILLET Daniel
Absent(e)s, excusé(e)s : BARAQUIN Vincent, CARTERON Cyrille, DAVID Gérard, GODET Vanessa, RAYS Aurélie, ROUSSEAU Christophe

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de Vendée
Le 06/10/2021
Et publication du

A été nommé(e) secrétaire : MORAND Michel

2021DEL087 – Tarifs et règlement de la Salle du Lay

Suite à la Commission Finances en date du 29 septembre 2021 il est proposé de réviser les tarifs d'utilisation comme suit :

Le règlement est présenté en annexe.

	Association Mareuillaise		Contribuable Mareuillais		Extérieur à la commune	
Type de location	Salle entière	Espace 1 ou 2	Salle entière	Espace 1 ou 2	Salle entière	Espace 1 ou 2
Journée entière	125 €	70 €	150 €	80 €	240 €	140 €
Chauffage (du 01/01 au 15/04 et du 15/10 au 31/12)	25€	20€	25€	20€	25€	20€
Accès à la tisanerie avec accessoires	35€	25€	35€	25€	35€	25€
Options complémentaires : Vidéoprojecteur, écran et sonorisation	50€		50€		75€	
Caution salle seule	400€					
Caution salle avec options	1000€					
Acompte	10% des sommes à percevoir					

A noter que :

- La salle est réservée en priorité pour les activités quotidiennes des associations du lundi au vendredi
- La salle est gratuite pour les réunions et assemblées générales des associations mareuillaises (les options vidéoprojecteur, écran et sonorisation sont facturées)
- La salle est gratuite pour les moments de convivialité après les sépultures des familles mareuillaises

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement intérieur de la salle du Lay tel que présenté en annexe de la présente délibération
- Valide les tarifs proposés pour l'utilisation de la salle pour l'année 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie le 06/10/2021

Le Maire
Vincent JULES

